



## Postulat sur la déduction fiscale des frais de transport

### Un petit pas vers une fiscalité plus écologique

Le présent postulat s'inscrit dans une intention plus générale de rendre la fiscalité « plus écologique », en limitant les incitations allant à l'encontre des objectifs de la protection de l'environnement et de l'usage mesuré du sol.

#### Rappel d'une tentative dans ce sens

Un appel à entreprendre une réforme fiscale écologique dans le canton a eu lieu dans le passé (postulat Marthaler en 1998). Suite à cet appel, un groupe de travail a été constitué, chargé d'approfondir le sujet et d'élaborer des propositions. Dans son approche, le groupe de travail s'est imposé le principe de neutralité, en ce sens que la réforme fiscale ne devait pas générer de nouvelles recettes pour l'Etat. Ainsi, le produit des nouveaux impôts et taxes écologiques devait être soit redistribué soit utilisé pour financer l'innovation, de meilleures pratiques et l'information dans le même domaine d'activité. Ce principe a été repris dans un rapport du Conseil d'Etat sur la question.

Par la suite, le cadre préalable à l'engagement d'une réforme fiscale écologique, a été fortement limité et s'est réduit à l'étude de l'opportunité de quelques taxes causales. La possibilité d'agir sur les déductions fiscales n'avait pas été envisagée.

#### Justification de la déduction fiscale

La déduction fiscale des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail est autorisée par la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts cantonaux (déductions des frais d'acquisition du revenu). Une certaine marge est laissée aux cantons dans l'application de cette loi.

Le fait d'habiter loin de son lieu de travail charge les infrastructures de transport. Les frais fixes de ces infrastructures, de même que les frais variables (frais d'exploitation, frais résultant du trafic et de ses nuisances) sont en partie supportés par la collectivité, tant pour les transports publics que pour les transports individuels. Ainsi, chaque trajet domicile – travail génère des coûts dont seule une partie est assumée par l'utilisateur. Aux coûts directs pris en charge par la collectivité s'ajoutent les coûts résultant des déductions fiscales (perte de ressources fiscales).

Un des objectifs majeurs de l'aménagement du territoire est de limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire, en concentrant l'habitat dans les centres. On espère ainsi favoriser un usage plus mesuré du sol et une réduction des besoins de transport. Un autre objectif majeur de la planification territoriale et de la politique énergétique est de favoriser les moyens de transport les moins dommageables pour l'environnement et les moins énergivores.

En autorisant une déduction des frais de transport proportionnelle à la distance parcourue et relativement élevée pour l'usage des transports individuels motorisés, la pratique fiscale actuelle accorde, en quelque sorte, une prime à la distance (modeste, il est vrai) allant à l'encontre de ces objectifs.

#### Objet du postulat

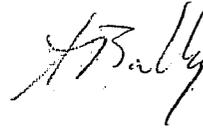
Sans prétendre remettre en cause le principe même d'une telle déduction, laquelle repose sur une base légale fédérale, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de moduler cette déduction en fonction du mode de transport utilisé, de manière à mieux tenir compte des objectifs précités.

Le principe d'une telle modulation serait ainsi de favoriser les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement (marche à pied et vélo).

L'étude devrait également porter sur les possibilités de rendre plus stricts les critères permettant la déduction fiscale pour l'usage des transports individuels motorisés. En effet, ces dernières années, le réseau des transports publics s'est considérablement amélioré (cadences, confort du matériel roulant, correspondances, parkings d'échange, etc.). Ces améliorations ont représenté et continuent de représenter des investissements considérables de la part des collectivités. Il serait juste d'en tenir compte pour permettre ou non d'invoquer la nécessité de recourir au transport individuel motorisé.

1<sup>er</sup> février 2013

Alexis Bally



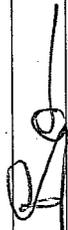
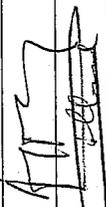
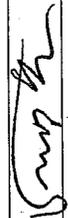
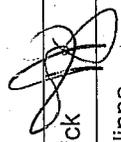
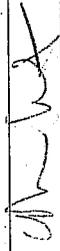
~~Pas de~~ développement

Demande de renvoi en commission.

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Cretegyne Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Cretegyne Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie 
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël 	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves 	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillone Cédric 	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie 	Tosato Oscar 
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier 	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venezelos Vassilis 
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick 
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric